

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-20

Objet : Convention de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la S.A. d'HLM LogiEst pour l'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs situés 27 avenue Foch à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, LogiEst doit réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de cette opération.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. Les attributions de ces 2 logements seront effectuées sur proposition du C.C.A.S.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 16 mai 2011 de garantir les prêts contractés par la S.A. d'HLM LogiEst pour financer l'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs situés 27 avenue Foch,

VU le courrier de la S.A. d'HLM LogiEst du 1^{er} août 2011 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation des logements liées à l'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs PLS situés 27 avenue Foch à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'approuver** la convention de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexée,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle KAUCIC
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ